[illegible] quatre jours.

Après ces deux discours qui ont rempli toute la première partie de la séance, MM. Mirman et [illegible] ont demandé, de leur place, quelques [illegible].

Puis M. Caillaux est intervenu pour indiquer au nom du Gouvernement les conséquences financières du projet soumis aux délibérations de la Chambre.

M. Caillaux, lui, n'était pas enrhumé. Sa voix d'un timbre [illegible] qu'on disait l'on n'a pas perdu un mot de ce qu'il a dit.

Après un discours de M. D'Agoult, hostile au projet, et quelques mots de M. Antide Boyer, la discussion générale a été enfin close.

La motion [illegible] a été alors soumise au vote et repoussée à près de 350 voix de majorité.

Demain on entamera les articles et les amendements.

Demain, interpellation de M. Holtz sur le personnel des chemins de fer, puis, si l'on a le temps, ouverture du grand débat sur la crise viticole.

T. H.

LE CONFLIT FRANCO-TURC

Télégramme de l'amiral Caillard

Saisie des douanes

Paris, 7 novembre, 3 heures soir. — Le gouvernement vient de recevoir un télégramme de Mitylène dans lequel l'amiral Caillard annonce qu'il a occupé la douane de Mitylène sans résistance.

La note officieuse, qui produit ce renseignement, ajoute :

« Une circulaire a été adressée aux puissances résumant les intentions du gouvernement français d'après les déclarations que M. Delcassé a faites à la tribune de la Chambre.

» Les réponses déjà parvenues montrent que cette circulaire est partout bien accueillie. »

Fils télégraphiques coupés

Paris, 6 novembre. — On annonce que les turcs ont coupé *les fils télégraphiques reliant* l'île au continent.

Par suite, l'amiral Caillard est dans l'impossibilité de communiquer avec M. Bapst.

LA PORTE CÉDERAIT sur tous les points

Athènes, 7 novembre.— Le ministre de la guerre, à Constantinople, a télégraphié aujourd'hui au ministre des affaires étrangères à Athènes, que la Sublime-Porte, a décidé d'accorder à la France satisfaction sur tous les points.

Athènes (via Malte), 7 novembre. — D'après une dépêche reçue par le ministre des affaires étrangères et transmise par lui, la Sublime Porte aurait accepté de consigner les sommes [illegible] dues sur la créance Lorando, jusqu'à concurrence de 344.000 livres turques, défalcation faite des sommes dues à la Banque Ottomane, sous la réserve de la restitution des gages déjà consentis aux héritiers Lorando.

La Porte s'est déclarée décidée à reconnaître, conformément aux formules transmises par M. Bapst, les établissements scolaires et les institutions charitables placées sous la protection de la France.

Elle accepte également de reconnaître les écoles françaises existantes et de leur accorder le libre exercice.

Elle *consent* à autoriser toutes les constructions d'écoles qui lui seraient demandées par le gouvernement français.

La Porte accepte en outre de reconstruire les couvents et les écoles qui ont été détruites pendant les troubles de 1894 et 1896.

Elle accepte enfin de reconnaître le patriarche chaldéen Emmanuel.

La colère du Sultan. — Propositions de la Porte

Francfort, 7 novembre. — On télégraphie de Constantinople à la *Gazette de Francfort* :

« Tewfik-Pacha, ministre des affaires étrangères de Turquie, n'a pas encore répondu aux notes du gouvernement français d'hier et d'avant-hier. L'iradé du sultan en date d'avant-hier, qui ordonne de payer le plus tôt possible la totalité de la somme demandée, mais qui a été rejeté par la France comme insuffisant, porte une remarque autographe du sultan ainsi conçue : « Maudit soit celui qui a provoqué cette affaire ! C'est à la condition de lui faire subir le châtiment qu'il mérite que j'accepte cet arrangement ».

Londres, 7 novembre. — On mande de Constantinople, 6 novembre, 3 h. 30 du soir (dépêche retardée par la censure) :

« La Porte a adressé hier au soir, à M. Bapst, une note contenant des traités [illegible] sur les douanes, pour le paiement des créances Lorando et Tubini, et donnant également connaissance de certaines décisions relatives à l'affaire des quais de Constantinople et au rachat des [illegible] d'Adda-Bazar.

» M. Bapst a transmis la note à Paris. »

Notification aux puissances

Berlin, 7 novembre. — On confirme officiellement que le gouvernement a reçu du gouvernement français l'assurance que la France n'avait pas l'intention de rester définitivement à Mitylène.

Comment le sultan a appris la nouvelle

Constantinople, 7 novembre. — La nouvelle de la prise des douanes de Mitylène par l'amiral Caillard a été connue par un télégramme du gouverneur civil de Mitylène, transmis directement au Palais.

Cette nouvelle a causé à Ildiz-Kiosk, une émotion considérable. Le Sultan, qui avait décidé de donner satisfaction à toutes les réclamations de la France, a convoqué d'urgence le Conseil des ministres.

La flotte italienne

Naples, 7 novembre. — La première division de la flotte italienne vient de recevoir l'ordre de compléter ses approvisionnements de vivres et de munitions immédiatement en vue, croit-on, d'un prochain départ dans les eaux turques. La division est commandée par l'amiral Palumbo.

L'impression à l'Étranger

La France et la Russie méditent un coup

Londres, 7 novembre. — Le *Daily Express* de demain matin publiera la dépêche suivante de son correspondant de Constantinople :

Constantinople, 6 novembre.

« La saisie de Mitylène, quoique en apparence dirigée contre la Turquie, est une manœuvre d'une grande portée que la France et la Russie ont jouée ; bien des gens croient que la question d'Orient va de nouveau entrer dans une phase aiguë et qu'il [illegible] Mitylène comme position stratégique est considérable ; mais elle a une importance plus grande contre l'Angleterre que contre la Turquie.

» Elle ne commande que le côté sud des Dardanelles, pour compléter la mainmise sur le détroit ; il faut que la Russie occupe une position au Nord ; on affirme que la Russie a déjà pris ses mesures et occupera le port de Teuthero. Le gouvernement anglais connaît tout cela et la récente formation d'une escadre sous le commandement du prince Louis de Battenberg peut être considérée comme la réponse immédiate du ministère Salisbury à l'action franco-russe ; mais cela ne suffit pas ; si l'Egypte doit être mise à l'abri d'un coup de main des Russes et des Français sur Port-Saïd, il faut que l'escadre d'Orient ait un port pour se refaire. Lemnos paraît tout indiqué, et si le gouvernement anglais est à la hauteur de la situation, nous apprendrons bientôt qu'une force navale a occupé l'île de Lemnos en réponse à l'occupation de la France et de la Russie.»

Commentant cette dépêche, le *Daily Express* dit que l'on pourrait probablement s'entendre amicalement avec le sultan pour occuper Lemnos, car moins que n'importe qui, il doit trouver de son goût le mouvement franco-russe.»

LA GRÈVE GÉNÉRALE

Paris, 7 novembre. — Le *Temps* reçoit les renseignements que voici :

» Monteceau-les-Mines, 7 novembre.

» M. Cotte, secrétaire général du comité fédéral des mineurs de France, a adressé aux sept délégués qui ont siégé au congrès de St-Etienne, une lettre leur exposant la situation.

Dans cette lettre, il fait connaître à chacun l'avis de ses collègues au sujet de la réponse donnée par le président du conseil aux trois revendications présentées au nom des mineurs. Si nos renseignements sont exacts, les avis sont les suivants :

Les délégués Bexant (fédération du Nord), Chabrolin (fédération du Sud), Girardet (Loire), et Merzet (Montceau), se sont prononcés pour la grève immédiate.

Buvat (fédération du centre) est partisan d'un chômage de deux jours seulement pour prouver au gouvernement que les ouvriers sont unanimes dans leurs *réclamations* ; *Joucaviel* (Carmaux) lui, demande qu'on attende au moins que la commission du travail ait étudié les grandes lignes des projets de loi qui lui sont soumis et propose de ne pas décréter la grève avant le 25 novembre.

Reste M. Evrard (fédération du Pas-de-Calais) qui, selon les décisions de son comité, repousse toute idée de chômage avant que les Chambres se soient prononcées sur les lois ouvrières.

On le voit, la majorité, après la réponse de M. Waldeck-Rousseau, est acquise à la grève générale. Maintenant, en supposant qu'elle doive avoir lieu, quel jour celle-ci sera-t-elle proclamée ?

On dit que M. Cotte opine pour samedi prochain ou pour le lundi 11 novembre, dernier délai. Les mineurs seront-ils unanimes à déserter les puits comme l'affirme M. Cotte ? Nous ne le croyons pas, puisque le Comité des ouvriers mineurs du Pas-de-Calais qui, lui, a toujours pesé d'un grand poids dans les diverses phases du mouvement actuel, se réunira seulement samedi soir sous la présidence du député Basly pour aviser aux mesures que comporte la situation et aussi pour reprendre sa décision au sujet de la lettre du secrétaire du Comité fédéral qui paraît tenir beaucoup à avoir sa grève.

Les revendications des mineurs

Réponse au Comité des houillères de France

Paris, 7 novembre. — M. Cotte vient de faire parvenir à M. Odilon Barrot, rapporteur de la commission du *Travail*, la réponse de la Fédération Nationale des Mineurs de France aux objections apportées par le Comité des houillères de France à la réduction de la journée de travail dans les mines.

Le comité des Houillères, dit le mémoire de M. Cotte, chante les délices de la mine jusqu'à laisser croire que de père en fils le mineur préfère rester mineur.

Eh! oui, le fils du mineur est forcément mineur et le reste plus forcément encore, non pas comme vous le croyez par amour du métier, mais bien par nécessité, par indispensabilité, par nécessité.

M. Cotte proteste ensuite contre l'état hygiénique des houillères.

On se demande, dit-il, quels sont ceux des mineurs retraités dont l'âge moyen atteint 67 et 68 ans.

Si on jette un coup d'œil sur les statistiques, immédiatement on se rend compte que la mortalité est bien plus grande dans les quartiers habités par les mineurs. C'est ainsi que St-Etienne, par exemple, au quartier Polignais, quartier plus spécialement mineur, la natalité est de 24.290 et la mortalité de 25.530, tandis qu'à Montaud, quartier plus spécialement passementier, la natalité est de 21.217 et la mortalité de 18.170.

Les mines, ajoute M. Cotte, étant propriétés nationales, l'Etat a le droit, le devoir d'intervenir. Notre labeur est assez dur, notre tâche est assez pénible, notre existence assez en danger, les bénéfices que font les Compagnies sont assez considérables pour nous permettre de réclamer la journée de 8 heures.

Non, la limitation de la durée de la journée de travail du mineur ne sera pas une cause de moindre production, parce que si les Compagnies le veulent et si, franchement et sans arrière-pensée, elles consentent à faire le nécessaire — et elles le peuvent — elles savent pertinemment, et M. Gruner aussi le sait, que la production ne subira de ce fait aucune diminution. Il y a assez d'exemples.

Qu'on tente l'essai et on verra !

M. Cotte examine ensuite la question de la retraite.

Cette réforme, dit-il, ne renversera rien du tout, et, en revanche, elle est parfaitement et immédiatement applicable ; et cela sans bourse délier pour personne et avec nos propres ressources.

D'après les statistiques patronales, les salaires ouvriers se sont élevés en 1900 à la somme de 200 millions environ ; du fait de la loi de 1894 qui astreint les ouvriers mineurs à une retenue de 2 0/0 sur leurs salaires et les compagnies minières à un versement égal, cela nous donne tout de suite 8 millions.

Si, avec M. Odilon Barrot, nous ajoutons à ce chiffre le revenu du capital acquis depuis 1894, soit 1,560,000 fr. et 200.000 provenant de la moitié des amendes retenues au cours de l'année, nous arrivons à 9,760,000 fr.

Pour assurer une retraite de 750 francs, il faudra 7.300.000 francs. Il restera donc en caisse la somme de 2.460.000 francs.

Arguera-t-on que le nombre des retraites est susceptible de grossir ? Nous répondrons non, car c'est bien au moment immédiat de l'application de la loi que le nombre des pensionnés sera le plus fort ; mais il diminuera en proportion égale de la disparition de ses membres, proportion qui ne pourront jamais égaler les futurs ayants droit.

Voici la conclusion du mémoire :

Comme on peut s'en rendre compte par cet exposé, cette réforme est en tous points immédiatement applicable. Un peu de bonne volonté suffit. En aura-t-on suffisamment ? Si oui, qu'on se hâte. Le temps passe. Nous ne saurions plus longtemps nous contenter de promesses ! Des actes immédiats et suffisants sont indispensables !!

Les mineurs anglais s'appuieraient par les mineurs français

Paris, 7 novembre. — Nous avons annoncé que, sur la demande de M. Cotte, secrétaire général de la Fédération des mineurs, M. Lamendin, député du Pas-de-Calais et délégué français du Comité International, avait écrit au député anglais, M. Pikaert, qui est secrétaire général de ce comité, pour lui demander de le renseigner d'urgence au sujet des mesures à prendre en vue de la grève générale.

M. Pikaert vient de répondre à M. Lamendin que, avant de provoquer la réunion du Comité International, il croit, dans une question aussi grave, [illegible] les mineurs anglais.

ARRÊT CASSÉ

Paris, 9 novembre. — La Cour de Cassation a examiné aujourd'hui le pourvoi de l'innocent Rabiet qui fut condamné par la Cour d'assises de la Seine à 7 ans de réclusion et 20 années d'interdiction de séjour, pour complicité de vol.

Le véritable coupable a déclaré jusqu'à son lit de mort que Rabiet était innocent et de plus l'alibi invoqué par Rabiet a été reconnu exact.

La Cour a cassé l'arrêt et renvoyé l'affaire devant une autre Cour d'assises pour prononcer l'acquittement.

A L'ÉTRANGER

MINEURS ANGLAIS EN GREVE

Dans le sud du pays de Galles — Chômage complet

Londres, 6 novembre. — Le chômage est complet aujourd'hui dans tous les charbonnages du sud du pays de Galles et de Monmouth. Les mineurs tiennent des meetings. On s'attend à *de nouveaux chômages*.

Le prix du charbon

Hambourg, 6 novembre. — La continuation de la grève des mineurs dans le pays de Galles du Sud donne lieu à quelque inquiétude ici, le Cardiff étant presque le seul charbon qu'on emploie.

La grève a élevé les prix et a réduit l'approvisionnement. *Des maisons d'ici et de Berlin ont* fait des achats importants de houille en Amérique.

La conférence sur les sucres

Réunion prochaine à Bruxelles. — L'abolition des primes.

Bruxelles, 6 novembre. — *Je suis en mesure* d'annoncer que les puissances intéressées ont pris maintenant les dispositions nécessaires pour que la conférence projetée relativement à l'abolition des primes sur le sucre se tienne à Bruxelles, au mois de décembre ou de janvier prochain, probablement en décembre.

Seuls seront invités des délégués de pays européens exportateurs de sucre, et les séances de la conférence seront rigoureusement secrètes.

La Guerre au Transvaal

Dépêche de Kitchener

Londres, 7 novembre. — Lord Kitchener télégraphie de Prétoria :

« On annonce, de source sûre, que dans l'attaque contre la colonne Bentson, les Boers ont perdu 44 morts, dont le général Opperman, et ont eu 100 blessés, dont le général Christian Botha. »

Mort de Li-Hung-Chang

Pékin, 7 novembre. — Li-Hung-Chang, vice-roi de l'empire de Chine, président du grand conseil, chef des armées, grand amiral des flottes, *surintendant général du* commerce, est mort ce matin, à onze heures, à l'âge de 80 ans.

L'opposition de sa famille à l'emploi de certains remèdes occidentaux a probablement hâté sa fin. Un conflit médical a d'ailleurs précédé ses derniers moments. La famille avait appelé des médecins chinois, mais les médecins ordinaires du malade, dont un Américain et un autre Allemand, avaient refusé de continuer leurs soins si les médecins chinois n'étaient pas congédiés.

Les fonctionnaires montrent quelque inquiétude au sujet de l'effet que la mort de Li-Hung-Chang aura sur la population.

Des dispositions militaires ont été prises pour faire face à une démonstration xénophobe qui *est d'ailleurs très peu probable*.

On a convoqué par télégramme le prince Ching qui fut, avec Li-Hung-Chang, chargé de négocier la paix avec les puissances.

Le prince est en route pour rejoindre la cour et Chou-Fou, trésorier provincial à Pao-Ting-Fou. Le prince Ching prendra la direction générale des affaires de l'Etat. Chou-Fou fera l'intérim du gouvernement du Tchi-Li jusqu'à la nomination du successeur de Li-Hung-Chang à ce poste. Ce successeur sera probablement Wanchi-Kai.

LA BELGIQUE

L'AFFAIRE MOINEAU

L'anarchiste liégeois Moineau, ancien officier de l'armée belge, condamné à 25 ans de travaux forcés en 1892 et qui expiait sa peine au bagne de Louvain, a été mis en liberté hier. Il s'est dirigé vers Liège où habitent sa femme et ses enfants.

L'assassinat de la rue de la Senne

La Cour de Brabant a commencé hier l'examen de ce terrible crime. Un rentier, M. Vanderveide et sa servante, ont été assassinés le 31 mars dernier, par deux individus dont l'un Debrooncker, plusieurs fois condamné en France *fut arrêté à Tourcoing*.

L'affaire Chaeffens

Hier, s'est ouvert devant le Conseil de guerre le débat relatif à l'assassinat d'un rentier habitant Tourhout.

L'accusé est le sergent Chaeffens. Un incident de procédure a fait renvoyer l'affaire à une date ultérieure.

Chronique électorale

L'élection de Steenvoorde

M. Ryckevaert, médecin à Steenvoorde, brigue *la succession de M. Outters au Conseil général*. M. Ryckevaert est républicain, républicain tout court, c'est entendu, puisque c'est lui qui nous le dit ; mais il parle de la loi sur les associations et de la liberté de l'enseignement comme font les journaux cléricaux et nationalistes, et tout bon élève de la faculté catholique qu'il est, et de la « secte maçonnique », dont il est ignorant comme un frère à barbette, il parle comme l'abbé Cyr de la *Croix*.

J'en infère que M. Ryckevaert partisan des Capucins et des Ecoles congréganistes, est républicain comme on l'est à la *Dépêche* et à la *Croix*, avec l'appui et le soutien des pires ennemis de la République.

Donc, pas d'équivoque. Voter pour M. Ryckevaert, c'est voter pour un réactionnaire et un clérical ; et si les gens de Steenvoorde et alentours ont besoin du gouvernement, ils feront bien de voter pour un autre candidat. Cet autre candidat, c'est M. Déhaene, maire de St-Sylvestre-Cappel. Tous les républicains voteront pour lui.

De F.

Chronique Régionale

F. R. N.

PRECISONS

Réponse à la lettre de MM. Cardon et Debève

Je n'ai pas un mot à retrancher, ni à ajouter à ce que j'ai dit à la réunion de Douai, le dimanche 27 octobre dernier.

Il n'y a pas non plus, à mon avis, un mot à modifier à l'allocution de l'honorable M. Jésupret qui présidait la séance.

Le *Progrès du Nord* lui-même, avant-hier matin, a trop bien indiqué l'objectif poursuivi par la Fédération républicaine du Nord pour que j'aie besoin d'y revenir.

Mais je ne puis laisser passer sans réponse la lettre de MM. Cardon et Debève : nos amis de la Fédération ne me le pardonneraient pas.

Ces messieurs nous accusent d'avoir manqué de courtoisie vis-à-vis d'eux ; ils estiment que la réunion a été organisée pour « servir certaines rancunes et venger certaines défaites électorales » ; ils déclarent qu'ils « donnent aux républicains assez de garanties » pour se permettre de se « passer de certains patronages » et enfin, comme pour dénaturer l'aspect de la réunion, ils se plaisent à accorder de l'importance à une voix qui est restée sans écho dans l'assemblée des 200 républicains, radicaux et radicaux-socialistes qui étaient là.

Au premier grief, je répondrai que nous avons toujours eu l'habitude de convoquer les députés et sénateurs républicains à nos réunions, et si, par suite d'une omission fâcheuse, la lettre d'invitation *n'est* pas parvenue aux deux députés de Douai, nous sommes les premiers à le regretter, d'autant que MM. Cardon et Debève auraient entendu à la réunion des choses qui les intéressent au premier chef.

Au second reproche, je répondrai que si MM. Debève et Cardon étaient mieux familiarisés avec les statuts de la F. R. N., ils sauraient que la Fédération se réunit tous les trois mois dans un des arrondissements du département.

C'est donc elle, qui a organisé la réunion de Douai, et nous n'y avions ni à « servir certaines rancunes et venger certaines défaites électorales ».

Nous combattrons partout la politique et l'ambition personnelles. MM. Debève et Cardon, n'ont certainement pas eu conscience de l'injure qu'ils nous adressent en déclarant que nous sommes allés à Douai pour soutenir les rancunes d'un homme.

Enfin, MM. Cardon et Debève sont libres de repousser notre patronage. Libre vis à vis de nous, nous restons libres vis à vis d'eux. C'est bien.

Un dernier mot.

Si quelques hommes politiques ont organisé la conspiration de l'abstention, sinon une oposition plus nette, contre la F. R. R., nous sommes heureux de constater que d'autres se conduisent autrement, comme en témoigne le passage suivant d'une lettre que m'écrivait ce matin notre ami Maxime Lecomte, sénateur du Nord :

» ... Si je ne suis pas allé à Douai, c'est que, comme je vous en ai avisé, j'en étais réellement empêché.

« Notre Fédération n'a pas failli à son programme. Elle ne poursuit pas une politique de personnes ni de coteries. Elle recherche ce qui réunit, et non ce qui divise les républicains. Loin d'exclure les modérés, elle recherche leur concours, du moment où ils sont sincèrement et fermement attachés aux principes démocratiques et veulent continuer la lutte contre la réaction. »

J'aurais fini quand j'aurai dit que ce ne sont pas les mauvaises volontés que nous rencontrerons sur notre route qui affaibliront nos courages. Ceux qui comptent là-dessus ne nous connaissent pas.

Ch. DEBIERRE.
Secrétaire Général de la F. R. N.

Deux Français arrêtés en Allemagne

Nous recevons la dépêche suivante :

Le Câteau, 7 novembre,
(7 heures 20, soir)

Nous sommes rentrés en France hier. Restés à Reims, pour affaires, nous avons lu avec *surprise les journaux*. Il est exact que nous avons eu quelques difficultés en Allemagne, mais nous avons pu reprendre le train suivant sur la présentation de notre carte d'identité signée par le Maire de Lille le jour même de notre départ.

Thomas et Delannoy.

A LA PRÉFECTURE

Réunion de la commission départementale

La commission départementale s'est réunie hier après-midi à la Préfecture du Nord, sous la présidence habituelle de M. Demarle-Fetel.

Les décisions prises par la commission au cours de ses délibérations sont les suivantes :

Procès-verbal de la séance du 3 octobre dernier. — Adopté.

Ecole pratique d'agriculture de Wagnonville. — [illegible] bourse vacante, répartie entre les élèves Guillain et Huchez.

Ecole Nationale professionnelle d'Armentières. — Quart de bourse, alloué à l'élève Fayement.

Ecole pratique d'agriculture de Wagnonville. — Assurance des récoltes. Adopté.

Ecole vétérinaire d'Alfort. — Demande de bourse. Ajourné.

Ecole d'arts et métiers de Lille. — Bourses vacantes ; huit quarts de bourses sont partagés entre [illegible] élèves de l'école.

Institut Industriel du Nord de la France. — Bourse vacante, une somme de 200 fr. est allouée à chacun des élèves Bonnier et Brongniart.

Caserne de gendarmerie d'Hautmont. — Bail de location. Adopté.

Sous-Préfecture de Cambrai. — Abonnement au service téléphonique. — Nouveau contrat. Adopté.

Thiant. — Construction d'une caserne de gendarmerie. — Acte d'acquisition du terrain. Ajourné.

Bouvignies. — Reconnaissance de chemins ruraux. Adopté.

La Bassée. — Elargissement d'un chemin rural. Adopté.

Petite-Forêt. — Ouverture d'un chemin rural. Ajourné.

Lys-lez-Lannoy. Déclassement de chemins ruraux. Adopté.

Bousies. — Travaux aux écoles. Demande de secours. — Accordé, 500 francs.

Beaumont. — Travaux aux écoles. Demande de secours. — Accordé 300 francs.

Villers-Outréaux. — Travaux aux écoles. Demande de secours. — Accordé 150 francs.

Neuf-Mesnil. — Mobilier d'adjointe. Demande de secours. — Ajourné.

Famars. — Travaux à l'église. Demande de secours. Accordé 200 francs.

Neuville-Saint-Rémy. — Travaux communaux. Demande de secours. — Accordé 300 fr.

Malo-les-Bains. — Octroi. Prorogation et révision. — Adopté.

Dunkerque. — *Octroi.* Suppression de la licence municipale. — Adopté.

Le Quesnoy. — Octroi. Prorogation, révision, modifications aux taxes de remplacement. — Avis favorable sous réserves.

Lille. — Octroi. Suppression. — Avis favorable. Propositions modifications.

La commission a dressé un rapport qu'elle oppose à celui de la municipalité et dont nous *donnerons le texte demain*.

Vendegies-au-Bois. — Hospitalisation d'incurable. Demande de secours. — Accordé une subvention annuelle de 236 fr. 50.

Thiennes. — Tarif des évaluations cadastrales. — Adopté.

Bailleul. — Assistance à domicile — Révocation de Course. — Adopté.

Assistance médicale gratuite. — Malades admis au compte du département pendant le mois d'octobre. — Donné acte à M. le Préfet.

Recouvrements effectués et mandats de paiement émis au 31 octobre. — Donné acte à M. le Préfet.

Bourses dans les Lycées et Collèges. — Demande de transfert d'un établissement dans un autre. — Ajourné.

Anciens instituteurs, anciennes institutrices et veuves d'instituteurs dans le besoin. — Allocation sur le fonds de secours. — Accordé 150 francs à la veuve d'un instituteur.

Lille. — Chemin vicinal ordinaire n° 2 — Règlement des alignements. — Adopté.

Routes départementales. — Entretien — Fixation de la date de l'adjudication. — Fixé à la 2e quinzaine de novembre.

Chemin de grande communication n° 50. — Révision des contingents d'entretien. — Adopté.

Pradelles. — Commission du chemin vicinal ordinaire n° 5 — Secours. — Accordé 250 francs.

Saint-Aubert. — Chemin rural d'Avesnes-les-Aubert à St-Vaast. — Classement en vicinalité. — Adopté.

Rosult. — Chemin de l'Epau — Classement en vicinalité. — Adopté.

Sars-et-Rosières. — Chemin de l'Epau — Classement en vicinalité. — Adopté.

Recettes diverses. — Acquisitions et aliénations de terrains — Vente d'arbres. — Adopté.

Chemins divers et communes diverses. — Règlement de subventions industrielles. — Adopté.

Thun. — Réparation du chemin vicinal ordinaire n° 4 — Secours. — Accordé 500 francs.

Boulevard de Lille-Roubaix-Roubaix. — Frais d'études — Prélèvement sur le crédit de réserve. — Alloué 2000 francs.

Cambrai. — Octroi — Prorogation et révision du tarif. — Adopté.

Caserne de gendarmerie de Steenvoorde — Taxe municipale. — Alloué un crédit de 30.50.

Wattignies (L.) — Bureau de bienfaisance — Demande de secours. — Accordé 300 francs.

Sous-Prefecture de Dunkerque. — A l'occasion de la visite du Président de la République et leurs Majestés Impériales de Russie, la Commission départementale a alloué, sur la demande de M. le Préfet, une somme de 800 fr. à répartir entre les employés de la Sous-Préfecture à titre de travaux extraordinaires.

Instruction publique

Enseignement supérieur

Certificat de mécanique rationnelle. — Sont admissibles aux épreuves orales ; MM. Dubreuil et Foucart.

Certificat de physique industrielle. — Sont admissibles aux épreuves pratiques : MM. Chopin, Lebon, Legros de Mouillac.

Certificat de mécanique appliquée. — Sont admis définitivement : MM. Ficoteaux, Legros de Mouillac.

Certificat de physique générale. — M. Redez est admissible aux épreuves pratiques.

Certificat de chimie appliquée. — Sont admis définitivement : MM. Dessagner, Dillies, Eloy.

Certificat de botanique. — Sont admissibles aux épreuves orales : MM. Martin, Rousseaux.

Certificat de minéralogie théorique et appliquée. — Sont définitivement reçus : MM. Carton, Grauwin, Sauterelle.

Enseignement secondaire

Baccalauréat moderne (1re partie). — Sont définitivement reçus :

MM. Delmotte, Démarquet, Depoudt, Flandrin, Holler, Levraivre, Cardon, Debaille, Dennequin, Daribreux, Herbaut, Isaac, Leclercq.

Baccalauréat classique (1re partie). — MM. Carbonel, Dauchy, Hauvine, Hermant, Dupont, Garde, Hénin, Huber, Kaeyé, Lebon.

Baccalauréat classique (2e partie). — MM. Dehouck, Delbauve, H. Dubois, Dugard, B. Duquesne, Duquesnoy, Dutilleux, Fossetin, J. Froissart, Gérard, Ghier, Jaeglé, Lallement, Le Sergeant d'Hendecourt, Choquet, Cannac, Carlier, de Chabert-Ostland, Courmont, Cuisset, Delemasure, Fion, Hacal, Herman.

Baccalauréat moderne — Sciences. — Sont admissibles aux épreuves orales : MM. Glorian, Rabant, Bubier, Cathrin, Chariot, Chevalier, Collenot, Dusausoy, E. Louvet, Miroux.

Baccalauréat classique. — Lettres-mathématiques. — Sont définitivement reçus :

MM. Lecouvre, Roberget, Vanhaecke, Waulsen, Witz, Collette, Wiart, Bresson, Cellier, Debisck, Dupire, Duvillier, Fiquet, Garinaux, Gengembre.

Baccalauréat moderne. — Lettres-mathématiques. — Cathrin, Chariot, Collenot, Dusausoy, Louvet, Bailleul, Castel, Marquette, Vaesken, Voglimacci, Stéphanopoli.

ROUBAIX

La question du Bureau de bienfaisance

Hier nous disions, ayant pris nos chiffres dans une lettre adressée à l'*Egalité* par l'administration du Bureau de bienfaisance, qu'un déficit de vingt mille francs était cause de la cessation des secours.

L'*Egalité* d'hier, relevant les erreurs du *Journal de Roubaix* et détaillant les sommes votées par la municipalité au Bureau de bienfaisance, en arrive à cette conclusion : Qu'alors que le Bureau de bienfaisance demandait cinquante-six mille francs pour donner des secours jusqu'à la fin de l'année, l'administration municipale aurait voté 51.000 fr.

Le déficit ne serait donc plus que de 5000 fr. au lieu de 20,000 francs.

Qui donc a raison, de l'*Egalité* ou de la Commission du Bureau de bienfaisance ?

Voilà qui serait intéressant à savoir. Les chiffres cités par notre confrère ont un caractère officiel leur donnant grande créance.

Il est important que la Commission du Bureau de bienfaisance, par des chiffres irréfutables, fasse connaître sans retard au public le montant exact de son déficit.

S'il est de 20.000 francs, la cessation de deux mois de secours serait justifiée, mais s'il n'est que de *5000 francs*, tout le monde se demandera quel est le but poursuivi par la Commission du Bureau de Bienfaisance, en cessant, pour une somme aussi minime, de donner des *secours pendant un aussi grand laps de temps*.

Le Bureau de Bienfaisance voudrait-il faire du boni ?

Nous ne le pensons pas.

Alors qu'on s'explique.

Marius VÉRAN.

LA SOCIÉTÉ MUNICIPALE *de gymnastique et de tir* LA « ROUBAISIENNE »

Voici, d'après M. Clément Durant, *et en résumé*, l'historique de notre société municipale de gymnastique : « La Roubaisienne. »

C'est après la guerre de 1870-71 que l'idée de fonder une société de gymnastique prit naissance à Roubaix et rencontra de suite de nombreuses approbations. Bon nombre de nos concitoyens offrirent à cette époque leur concours aux trois véritables promoteurs de cette idée, MM. Isidore Roche, Oscar Wild et Clément Florin, occupés tous trois chez MM. Amédée Prouvost et Cie.

C'est chez M. Clément Florin, habitant alors rue de Lorraine, que les trois amis conçurent ce projet ; bientôt secondés par M. Clément Deveugle, qui installa chez lui, rue de Lannoy, un groupe d'appareils qu'il mit à la disposition de ses amis.

Ceux-ci devinrent bientôt si nombreux qu'on décida de se grouper en société et que des pourparlers furent échangés avec M. Braquet, propriétaire d'un gymnase privé, rue de la Basse-Masure.

Le 14 juillet 1875, la Société était fondée sous le nom de *Société de gymnastique de Roubaix*, avec pour membres : MM. Isidore Roche, Oscar Wild, Clément Florin, Clément Deveugle, Eugène Chavet, Gustave Jouret, Jean Soiblin, Albert Saudorf, Paul Philippe.

Trois mois après, la société comptait 35 membres, parmi lesquels MM. Lucien Mouraux, président actuel, Paul Ducatteau, Jean Frère et Eugène Niezette, décédé dernièrement.

De 1875 à 1876, il y eut 20 nouvelles adhésions parmi lesquelles nous remarquons M. Gabriel Meillassoux, Petermann et Achille Libouton, qui fut la cheville ouvrière de la société. Le 6 août 1876, avec le concours de la municipalité qui se charge de tous les frais, on organise sur le boulevard Gambetta une *fête* internationale. Il y vient trois cents gymnastes de France et de Belgique.

Le succès fut complet pour toutes les sociétés et notamment pour la section de gymnastique du bataillon de chasseurs à pied en garnison à Lille et pour les élèves des écoles dirigés par par M. Braquet, exécutant avec beaucoup d'ensemble l'escrime à la baïonnette. Cette fête donna un nouvel essor à la société.

Le local n'étant plus habitable par suite de sa vétusté, la société s'installe provisoirement au café Delattre, place Fosse-aux-Chênes.

Le 1er janvier 1877, la société loue un magasin rue de l'Union et s'y installe non sans difficultés, les gymnastes devant remplacer les terrassiers, charpentiers et peintres qu'on ne *pouvait employer faute d'argent*.

Le lundi de la foire, 22 avril 1877, a lieu l'inauguration du nouveau local et M. Gustave Guignet est nommé président.

Celui-ci, en souvenir de cette journée, offrit à la société le magnifique drapeau qu'elle possède encore aujourd'hui et qui fut successivement porté par MM. Gustave Jouret (1887-78), Gabriel Meillassoux (1878-80), Jean Cordonnier (1880 92), G. Dupureur (1892 94), Alfred Demuynck (1894-96), Henri Mouraud (1896 98), Jules Roussel (1898 1900).

Après avoir pris part : en 1876, à la fête de Charleville ; en 1877, à la fête de Verviers ; en 1878, à la fête fédérale de Paris ; en 1879, à la fête fédérale de Lille, la société est dissoute, fin décembre 1879.

Le 15 janvier 1880, la *Société était reconstituée* et s'installait rue du Chemin-de-Fer, dans le local précédemment occupé par la *Grande-Harmonie*.

L'*Ancienne* organise en 1882 une fête internationale qui réunit 500 gymnastes.

Il y avait à cette époque, à Roubaix, deux autres Sociétés de gymnastique, *la Française* et *la Jeunesse*.

MM. Isidore Roche et Libouton essayèrent de grouper toutes les Sociétés de gymnastique de Roubaix en une seule. Après de nombreux pourparlers et des réunions mouvementées, ils réussirent. Le 28 septembre 1882, une assemblée générale des nouveaux adhérents constituait *la Roubaisienne*.

La nouvelle société s'installe au *Pré-Catelan* ex-local de la *Jeunesse*. *Elle y demeure jusqu'en* 1886, puis elle va se loger rue Jeanne-d'Arc, dans le local qu'elle occupe encore.

Le 17 décembre 1882, la Municipalité lui accorde une subvention de 900 fr. elle prend le titre de *Société municipale de Gymnastique et de Tir*.

(*A suivre*).

Chômage forcé. — Par suite d'une avarie survenue à la machine, les ouvriers de la teinturie Motte et Delescluse, boulevard de Belfort, ont dû quitter le travail hier à huit heures du matin.

Les réparations furent faites immédiatement et à la rentrée d'une heure, le travail reprenait dans toute l'usine.

Accidents de travail. — Chez MM. Boulangé et Fregnac, M. Lefebvre Emile, trente-et-un ans, tisserand, demeurant rue des Fondeurs, c. Dupont, 12, a reçu la bascule de son métier sur l'annulaire gauche.

— Chez Mme veuve Gaydet et fils, M. Gadeyne Charles, 67 ans, laveur de laines, demeurant à Tourcoing, s'est contusionné la cuisse gauche et le genou droit en tombant.

— Chez M. C. Duvinage, M. Dubus François, 16 ans, apprenti menuisier, demeurant rue de Condé, 59, s'est blessé à l'index gauche en travaillant à la raboteuse mécanique.

— Chez M. Lepoutre-Six et Cie, M. Lefebvre François, 53 ans, charbonnier, demeurant à Mouvaux, a gagné un lumbago en soulevant un sac de charbon.

— Chez MM. Boulangé et Frégnac, M. Toulemonde Louis, 18 ans, tisserand, demeurant rue de Lens 49, a reçu un coup de navette sur la main gauche.

— Chez M. Emile Deschamps, M. Delannoy Pierre, 49 ans, couvreur, demeurant à Wattrelos, s'est fait une entorse dorso-lombaire en dressant une échelle.

— Chez MM. César et Joseph Pollet, M. Cottenier Victor, 48 ans, tisserand, demeurant rue Bell, a eu la main gauche serrée entre deux échasses.

— Chez M. Charles Pollet, Mlle Macquet Irma, 17 ans, soigneuse, demeurant à Tourcoing, a reçu un poids de son métier sur le pied droit.

— Chez M. Deschepper et Cie, M. Desmoulet Maximilien, 15 ans, apprêteur, demeurant rue de la Ruche, 23, a eu la figure brûlée par un jet de vapeur.

— Au peignage de l'Epeule, M. Holvoet Jean, 43 ans, batteur, demeurant rue des Anges, 2, a eu le bras droit pris entre le chargeur et le support d'une batteuse.

Une disparition. — M. Dericq Jules, dit *Sapeur*, âgé de 49 ans, *cabaretier*, demeurant rue de la Tuilerie, 30, est disparu de son domicile depuis le jour de la Toussaint, à 11 heures du soir.

Le signalement de M. Dericq est le suivant : Cheveux et sourcils noirs grisonnant, fortes moustache roussâtre, yeux gris.

Au moment de son départ, M. Dericq était vêtu d'un complet en cheviotte noire, plastron noir, chemise blanche, flanelle blanche en coton, caleçon beige, chaussettes beige, casquette grise, chaussures en cuir à élastique.

Vol sur une voiture. — Mercredi, vers 5 h. 1/2 du soir, pendant que M. Lejeune Hubert, 18 ans, domestique chez M. Valcke François, camionneur, rue de la Gare, livrait une pièce de tissu chez M. E. Boulanger, négociant, place Chevreul, un malfaiteur inconnu est monté sur sa voiture et s'est emparé d'un paquet contenant deux boîtes de produits chimiques, une de 5 k. de gris. Diamine, G. et l'autre de 6 k. de vert noir Diamine N. Chaque boîte vaut 75 fr.

Contrainte par corps. — Hier après-midi, l'agent de sûreté Cuvelier a mis en état d'arrestation, rue de Lannoy, le nommé Delbecque Joseph, 19 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 37, recherché en vertu d'une contrainte par corps en date du 15 juin, prononcée par le tribunal correctionnel de Lille, pour vol.

La contrainte est fixée à deux jours et Delbecque sera conduit ce matin à Lille.

Un crêpage de chignons. — Mercredi vers 8 heures du soir, Holvoet Sophie, femme Legrand, âgée de 36 ans, demeurant rue Newton, 53, s'est crêpée le chignon, boulevard Gambetta, avec Oywaert Mélanie, femme Foulon, âgée de 28 ans, demeurant rue du Tilleul, 284. Le mari de la femme Legrand se mêle à la rixe et frappe brutalement Mélanie Oywaert.

Procès-verbal a été dressé à la charge des époux Legrand.

Les cours de cotons. — Les cours des cotons étaient hier de 46 fr. 75 sur novembre et de 47.12 [illegible]